

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel de promotion interne TECHNICIEN·NE PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE

Session 2017

Spécialité *Bâtiment, génie civil* RÉDACTION D'UN RAPPORT TECHNIQUE

Ville de Techniville

Rapport à l'attention de
Mr le Directeur des Services Techniques.

Si l'occupant d'un logement doit entretenir celui-ci, le propriétaire est tenu quant à lui de délivrer un logement sain et entretenu ainsi que de fournir un diagnostic de performances énergétiques. C'est la norme BBC2017 et le RT2020 qui fixent les obligations des propriétaires en matière de consommation d'énergie et les nouveaux standards de construction.

L'humidité dans l'habitat est souvent la cause de problèmes sanitaires.

Nous allons dans un premier chapitre évoquer les causes possibles de cette humidité, puis, les problèmes que cela peut engendrer sur la santé des occupants. Nous aborderons ensuite une liste des principales solutions que nous pourrions mettre en œuvre pour lutter contre ces problèmes. Je vous soumettrais enfin une série de moyens que nous pourrions mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau et en atténuer les conséquences sur les occupants ou sur les bâtiments de notre commune.

I) Raisons probables de l'humidité des locaux.

Les principales causes de cette humidité sont, sinon faciles à combattre, du moins faciles à repérer et à identifier.

1° la condensation qui se forme sur les parois les plus froides en raison de la forte différence de température entre l'air intérieur et ces parois. Les causes en sont nombreuses, production de vapeur, mauvaise ventilation, mauvaise isolation thermique etc...

2° les remontées capillaires qui se produit dans les cloisons en matériaux poreux qui sont directement en contact avec le sol humide ; quand aucune « barrière anti remontée » n'a été dressée lors de la construction du bâtiment.

3^e Les infiltrations directes sur les murs exposés aux intempéries, quand ceux ci présentait eux même des défauts d'étanchéité. Voire par des défauts d'étanchéité des évacuation d'eau pluviale, chéneaux ou gouttières.

II Effets néfastes sur la santé des occupants: un milieu humide contribue à la prolifération de bon nombre d'organismes qui peuvent nuire à la santé des personnes fragiles.

a) les acariens, minuscules animaux qui se complaisent dans l'humidité ambiante et sont sources d'allergies. Ils peuvent causer des difficultés respiratoires ainsi que des réactions cutanées.

b) des moisissures, champignons microscopiques qui, en se repandant dans l'air sont eux aussi source d'allergies, et engendrent des maladies respiratoires telle que l'asthme.

III Néanmoins des solutions existent.

Mais il faudra pour cela traiter chaque source d'humidité à son origine.

a) pour lutter contre la condensation, on isolera les parois froides. La pose d'un isolant thermique par l'intérieur facilitera l'évacuation vers l'extérieur de l'humidité.

La réalisation d'une ventilation, contribuera au renouvellement d'air vicié, par un air neuf venu de l'extérieur. Il existe différentes ventilation :

- naturelle, par la pose de grille d'aération dans les parois ou les menuiseries.
- mécanique simple ou double fux.

La simple flux extrait en permanence l'air intérieur vers l'extérieur, la double flux souffle de l'air venant de l'extérieur, air qui peut aussi être réchauffer par récupération de la chaleur afin d'améliorer le confort interne.

b) contre les remontées capillaires.

- la pause en parties basses et enterrées d'un béton, ou d'un enduit étanche, qui interdit les remontées d'humidité dans les parois.

c) contre les infiltrations directes.

s'assurer que les eaux de pluies soient correctement canalisées dans les chéneaux ou les descentes de gouttières ; réaliser des débords de toit pour la couverture afin que les murs soient mieux protégés.

Si ces solutions sont aisées à mettre en œuvre lors de constructions neuves, elles sont plus difficiles à traiter dans les bâtiments anciens qu'il faudra veiller à ne pas assécher trop brutalement afin de ne pas provoquer de fissures ou de retraits trop important.

Dans certaines régions, des actions ont été financées par des programmes régionaux, et il existe des entreprises expertes en la matière qui sont équipées du matériel adapté pour diagnostiquer les origines de ces problèmes.

Voilà pour terminer une série de mesures que nous pourrions adopter pour mieux lutter contre ces problèmes d'humidité :

- Mise en place de réunions d'information avec les locataires concernés afin de leur indiquer le comportement à suivre dans leur logement ex aération, surchauffe...
- Contrôler régulièrement, par des visites à domicile, l'état des locaux.
- Ne jamais négliger l'apparition de symptômes tels que tâches d'humidité aux murs et plafonds tâches de mois et odeur d'humidité, en réglant aussitôt la cause de ces problèmes
- faire respecter lors de constructions neuves la norme BBC.
- faire appel à un expert en diagnostic à chaque rénovation où un soucis d'humidité est relevé
- favoriser la pose de VMC dans les logements qui n'en sont pas équipés
- Quand les problèmes d'humidités auront été éliminés, faire procéder au nettoyages des résidus liés à ces problèmes tâches etc...).
- se référer systématiquement aux décrets qui régissent les locaux d'habitations.
- Equiper les systèmes de chauffage, de régulations autonomes, ne permettant pas de gros écarts de température, ni de surchauffer les locaux.
- Essayer, dans le cas d'importantes remontées capillaires de réaliser un drainage du sol pour que l'eau s'y écoule mieux, et assécher les zones en contact avec le bâtiment.

Cela représente un travail de longue haleine, mais il y va de la santé des personnes que nous accueillons dans nos locaux.